



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PREFET DE L'YONNE

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

*spécial n°07/2014 du 18 mars 2014*

Adresse de la préfecture : 1, Place de la Préfecture - CS 80119 - 89016 Auxerre cedex – tél. standard 03.86.72.79.89

Adresse de la sous-préfecture d'Avallon : 24 rue de Lyon – 89000 Avallon – tél. standard 03.86.34.92.00

Adresse de la sous-préfecture de Sens : 2 rue Général Leclerc – 89100 Sens cedex – tél. standard 03.86.64.78.00

Site internet des services de l'Etat : <http://www.yonne.gouv.fr>

*RAA spécial numéro 07/2014 du 18 mars 2014*

*L'intégralité de ce recueil est consultable à la préfecture (MAP), dans les sous-préfectures du département de l'Yonne, aux heures d'ouverture au public et sur le site internet des services de l'Etat.*



**PREFET DE L'YONNE**

**Recueil spécial des Actes Administratifs n°07 du 18 mars 2014**

---ooOoo---

**SOMMAIRE**

<b>N° d'arrêté</b>	<b>Date</b>	<b>Objet de l'arrêté</b>	<b>Page</b>
--------------------	-------------	--------------------------	-------------

**PREFECTURE DE L'YONNE**

**DIRECTIN DE LA CITOYENNETE ET DES TITRES**

PREF/DCT/SCUR/2014/0139	06/03/2014	Arrêté portant institution d'une commission de contrôle des opérations de vote à AUXERRE pour les élections municipales des 23 et 30 mars 2014	<b>3</b>
PREF/DCT/SCUR/2014/0140	06/03/2014	Arrêté portant institution d'une commission de contrôle des opérations de vote à SENS pour les élections municipales des 23 et 30 mars 2014	<b>4</b>

**ARRETE N° PREF/DCT/SCUR/2014/0139 du 6 mars 2014  
portant institution d'une commission de contrôle des opérations de vote  
à AUXERRE pour les élections municipales des 23 et 30 mars 2014**

Article 1er : Il est institué pour la ville d'Auxerre une commission de contrôle des opérations de vote, en vue des scrutins des 23 et 30 mars 2014 pour les élections municipales.

Article 2 : La commission de contrôle des opérations de vote pour la ville d'AUXERRE est constituée ainsi qu'il suit :

Monsieur Didier DUCOUDRAY

Vice-président au Tribunal de grande instance d'Auxerre

Président titulaire pour le 1<sup>er</sup> tour (23 mars 2014)

Madame Anne-Claire CUSEY

Juge des enfants auprès du Tribunal de grande instance d'Auxerre

Président suppléant pour le 1<sup>er</sup> tour (23 mars 2014)

Madame Anne-Claire CUSEY

Juge des enfants auprès du Tribunal de grande instance d'Auxerre

Membre pour le 1<sup>er</sup> tour (23 mars 2014)

Madame Géraldine GREMILLET

Juge des enfants auprès du Tribunal de grande instance d'Auxerre

Membre suppléant pour le 1<sup>er</sup> tour (23 mars 2014)

Madame Delphine PORTAL

Juge de l'application des peines au Tribunal de grande instance d'Auxerre

Président titulaire pour le 2<sup>ème</sup> tour (30 mars 2014)

Monsieur Fabien CHENEVIER

Juge des enfants auprès du Tribunal de grande instance d'Auxerre

Président suppléant pour le 2<sup>ème</sup> tour (30 mars 2014)

Monsieur Fabien CHENEVIER

Juge des enfants auprès du Tribunal de grande instance d'Auxerre

Membre pour le 2<sup>ème</sup> tour (30 mars 2014)

Monsieur Thierry DONARD

Juge d'instruction au Tribunal de grande instance d'Auxerre

Membre suppléant pour le 2<sup>ème</sup> tour (30 mars 2014)

Madame Sabine IMBERT

Chef de l'unité Elections, Réglementation et Permis de conduire à la Préfecture de l'Yonne

Article 3 : Le secrétariat de la commission sera assuré par Madame Sabine IMBERT.

Article 4 : Le siège de la commission est fixé à la Préfecture de l'Yonne.

Le Préfet,  
Raymond LE DEUN

**ARRETE N°PREF/DCT/SCUR/2014/0140 du 6 mars 2014**  
**portant institution d'une commission de contrôle des opérations de vote**  
**à SENS pour les élections municipales des 23 et 30 mars 2014**

Article 1er : Il est institué pour la ville de Sens une commission de contrôle des opérations de vote, en vue des scrutins des 23 et 30 mars 2014 pour les élections municipales.

Article 2 : La commission de contrôle des opérations de vote pour la ville de SENS est constituée ainsi qu'il suit :

Madame Anne-Laure MENESTRIER

Vice-Présidente du Tribunal de grande instance de Sens  
Président titulaire pour le 1<sup>er</sup> tour (23 mars 2014)

Madame Lucie FONTANELLA

Juge auprès du Tribunal de grande instance et du Tribunal d'instance de Sens  
Membre pour le 1<sup>er</sup> tour (23 mars 2014)

Monsieur Didier FORTON

Président du Tribunal de grande instance de Sens  
Président titulaire pour le 2<sup>ème</sup> tour (30 mars 2014)

Monsieur Alexandre TREMOLIERE

Juge auprès du Tribunal de grande instance de Sens  
Membre pour le 2<sup>ème</sup> tour (30 mars 2014)

Monsieur Jean-Jacques VIAZZO

Chargé des relations avec les collectivités locales à la Sous-Préfecture de SENS

Article 3 : Le secrétariat de la commission sera assuré par Monsieur Jean-Jacques VIAZZO.

Article 4 : Le siège de la commission est fixé à la Sous-Préfecture de SENS.

Le Préfet,  
Raymond LE DEUN